Instructions pour la lutte contre les antennes 5G

L'auteur de cet article est un habitant de l'Oberland Bernois, M. Hans Peter Roth, qui est habitué à cette problématique, et qui a pu ainsi éviter l'installation d'une antenne Orange dans la commune de Sigriswil en 2004.

Aujourd'hui sur toutes les lèvres, les antennes 5G sont apparues dans les conversations de manière aussi soudaine qu'inattendue. Et à juste titre, puisqu'il est prévu que cette année encore (2019), 90 % de la population suisse soit couverte par la 5G. Avec de graves conséquences pour nous tous.

Qu'est-ce que la 5G?

La nouvelle norme de téléphonie mobile 5G (pour 5° génération) est en cours d'introduction dans le monde entier. En Suisse, nous surfons et téléphonons encore sur un réseau 4G, mais la 5G devrait par exemple permettre à Swisscom, leader du marché des télécommunications en Suisse, de proposer des débits pouvant atteindre 2 gigabits par seconde. Un film en haute résolution (HD) pourrait être téléchargé en une minute environ. Ce débit de 2 Gbit/s n'est pour l'instant que théorique, car les conditions nécessaires ne sont de loin pas encore réunies (orientation et distance par rapport aux antennes 5G et vitesse de traitement des appareils de réception); le débit disponible dans la vie quotidienne reste donc plus lent. Dans la pratique, la 5G est environ deux fois plus rapide que la 4G +, la version «gonflée» du standard actuel.

Que puis-je faire contre la 5G?

Beaucoup de choses! Souvent, se lancer dans des discussions sur le sens, les absurdités ou les dangers de la 5G ne mène à rien, car les opinions sont déjà arrêtées. De très nombreux utilisateurs veulent la 5G pour le «confort en ligne», à cause du matraquage publicitaire ou parce personne n'aime évaluer ces dangers inhérents d'un œil critique.

Pourtant, il arrive souvent que même des défenseurs de la 5G se laissent convaincre de lutter contre une nouvelle construction ou la conversion d'une antenne en 5G.

Comment? En leur parlant d'argent. En effet, la construction ou la mise à niveau d'une antenne en 5G peut réduire considérablement la valeur des propriétés affectées, comme l'a déjà constaté le Tribunal fédéral dans un arrêt important en 2007 (BGE 1P 68/2007, Günsberg). Selon les experts en immobilier, la perte de valeur peut atteindre 50 %.

Cela signifie que ces biens sont désormais difficiles, voire impossibles à vendre. Les locataires pourraient déménager afin de s'éloigner des nouvelles antennes pour des raisons de santé. Les appartements vides risquent de ne pouvoir être reloués qu'avec une

Voilà comment vous pouvez faire peur aux propriétaires fonciers.

Les fournisseurs de services mobiles se déchargent de leur responsabilité

Concernant la propriété foncière, les opérateurs de téléphonie mobile n'érigent pas d'antennes sur leurs propres terrains. Au lieu de cela, ils louent des emplacements à des propriétaires pour installer leurs antennes. Ils paient donc un loyer au propriétaire du terrain pour pouvoir y placer une antenne.

Pourquoi cela? Parce que l'opérateur de téléphonie mobile est suffisamment malin pour reporter toute responsabilité sur le propriétaire du terrain: si des plaintes devaient être déposées par le voisinage à cause de problèmes de santé (touchant des personnes ou des animaux), de la dépréciation de biens immobiliers ou autre, le défendeur serait le propriétaire du terrain et non le fournisseur des services mobiles.

Même si le propriétaire du terrain obtient finalement gain de cause devant la justice, c'est lui qui devra faire face à des procédures fastidieuses, coûteuses et usantes.

Il n'y a pas d'études à long terme

baisse significative de loyer.

Le fait que les fournisseurs de services de téléphonie mobile optent pour la location d'emplacement pour se décharger de leur responsabilité parle de lui-même. Pourquoi devraient-ils procéder de la sorte si, comme on l'entend souvent, la 5G ne posait aucun problème? Seule certitude: il n'y a pas d'études à long terme sur la sécurité ou les risques de la 5G, pour la simple et bonne raison que la 5G n'existe pas depuis assez longtemps! Ce simple fait devrait donner à réfléchir sérieusement.

Que puis-je faire concrètement ?

- Avertir les propriétaires de terrains sur lesquels un opérateur de téléphonie mobile souhaite installer la 5G, par lettre, courriel, appel ou dépliant et les informer:
 - que des études à long terme font défaut et que l'innocuité des antennes 5G ne peut donc pas être garantie;
 - qu'en louant l'emplacement, le fournisseur de services mobiles cherche à se décharger de sa responsabilité civile sur le propriétaire foncier;
 - que le propriétaire foncier assume la responsabilité civile de tout dommage résultant de l'antenne;
 - que le propriétaire du site de l'antenne pourrait être poursuivi en justice pour perte de la valeur des propriétés environnantes, dommages à la santé humaine et animale et perte éventuelle de revenu.
- Avertir les propriétaires de terrains à proximité desquels un opérateur de téléphonie mobile souhaite installer la 5G, par lettre, courriel, appel ou dépliant et les informer:
 - que des études à long terme font défaut et que l'innocuité des antennes 5G ne peut donc pas être garantie;
 - que cela pourrait entraîner une dépréciation de leur bien foncier, qui peut aller jusqu'à des dizaines, voire des centaines de milliers de francs;
 - que le propriétaire du terrain sur lequel l'opérateur de téléphonie mobile souhaite installer la 5G en a été averti et qu'il a été informé qu'il risquait d'être attaqué en justice pour perte de valeur des propriétés et autres conséquences possibles.
- Avertir les locataires des quartiers voisins du site où un opérateur de téléphonie mobile souhaite installer la 5G, par lettre, courriel, appel téléphonique ou dépliant et les informer:
 - que des études à long terme font défaut et que l'innocuité des antennes 5G ne peut donc pas être garantie;
 - que les locataires peuvent déménager afin de s'éloigner des nouvelles antennes pour des raisons de santé;
 - que les appartements vides risquent de ne pouvoir être reloués qu'avec une baisse significative de loyer, raison pour laquelle ils devraient demander au propriétaire une réduction du loyer.

- Avertir les communes sur le territoire desquelles un opérateur de téléphonie mobile veut installer la 5G, par lettre, courriel, appel téléphonique ou dépliant et les informer:
 - que des études à long terme font défaut et que l'innocuité des antennes 5G ne peut donc pas être garantie;
 - qu'en louant l'emplacement, le fournisseur de services mobiles cherche à se décharger de sa responsabilité civile sur le propriétaire foncier;
 - que le propriétaire foncier assume la responsabilité civile de tout dommage résultant de l'antenne;
 - que le propriétaire du site de l'antenne pourrait être poursuivi en justice pour perte de la valeur des propriétés environnantes, dommages à la santé humaine et animale et perte éventuelle de revenu,
 - que les locataires peuvent déménager afin de s'éloigner des nouvelles antennes pour des raisons de santé;
 - que les appartements vides risquent de ne pouvoir être reloués qu'avec une baisse significative de loyer;
 - que pour toutes ces raisons et d'autres encore, il faut renoncer à l'installation de la
 5G dans la commune concernée.

Aux propriétaires fonciers **des biens** sur lesquels un opérateur de téléphonie mobile 5G souhaite s'établir:

Madame, Monsieur,

Nous avons entendu dire qu'un émetteur 5G devait être installé sur votre propriété / bâtiment.

Nous vous rappelons que les études à long terme sur les effets de la 5G ne sont actuellement pas possibles et que, par conséquent, l'innocuité des émetteurs 5G ne peut être garantie.

De plus en plus d'habitants des régions concernées s'inquiètent pour la santé des humains et des animaux.

C'est pour ces raisons, entre autres, que le fournisseur de services de téléphonie mobile se décharge de toute responsabilité civile sur le propriétaire. Si des dommages à la santé humaine et animale, une perte de la valeur des propriétés environnantes ou d'autres problèmes devaient donner lieu à des plaintes juridiques, c'est le propriétaire qui devrait en répondre, et non l'opérateur mobile.

Vous devez avoir conscience que cela pourrait entraîner une importante perte de valeur pour votre propriété, pouvant atteindre des dizaines de milliers, voire des centaines de milliers de francs.

Vous devez également savoir qu'une action en justice peut être intentée contre vous par le voisinage du bien que vous louez pour la 5G, avec pour motif les préoccupations des résidents concernant des problèmes de santé humaine et animale, ainsi que la dépréciation potentielle des propriétés du quartier.

La construction ou la mise à niveau d'une antenne en 5G peut réduire considérablement la valeur des propriétés affectées, comme l'a constaté le Tribunal fédéral dans un arrêt important en 2007 (BGE 1P 68/2007, Günsberg). Selon les experts en immobilier, la perte de valeur peut atteindre 50 %.

Cela signifie que ces biens seront désormais difficiles, voire impossibles à vendre. Les locataires pourraient déménager afin de s'éloigner des nouvelles antennes pour des

raisons de santé. Les appartements vides risquent de ne pouvoir être reloués qu'avec une baisse significative de loyer.

Aux propriétaires fonciers de biens à proximité desquels un émetteur 5G doit être construit:

Madame, Monsieur,

Nous avons entendu dire qu'un émetteur 5G devait être installé près de votre propriété / bâtiment.

Nous vous rappelons que les études à long terme sur les effets de la 5G ne sont actuellement pas possibles et que, par conséquent, l'innocuité des émetteurs 5G ne peut être garantie. De plus en plus d'habitants des régions concernées s'inquiètent pour la santé des humains et des animaux.

La construction ou la mise à niveau d'une antenne en 5G peut réduire considérablement la valeur des propriétés affectées, comme l'a constaté le Tribunal fédéral dans un arrêt important en 2007 (BGE 1P 68/2007, Günsberg). Selon les experts en immobilier, la perte de valeur peut atteindre 50 %.

Cela signifie que ces biens seront désormais difficiles, voire impossibles à vendre. Les locataires pourraient déménager afin de s'éloigner des nouvelles antennes pour des raisons de santé. Les appartements vides risquent de ne pouvoir être reloués qu'avec une baisse significative de loyer.

Vous devez avoir conscience que cela pourrait entraîner une importante perte de valeur pour votre propriété, pouvant atteindre des dizaines de milliers, voire des centaines de milliers de francs. En outre, la possibilité que les locataires exigent une réduction de loyer de votre part n'est pas exclue.

Vous devez également savoir que c'est le propriétaire de la parcelle où est situé l'émetteur 5G qui est responsable en vertu du droit civil, et non l'opérateur de téléphonie mobile. Par conséquent, vous êtes à tout moment libre de poursuivre le propriétaire foncier en justice en cas de dépréciation de vos biens immobiliers et, simultanément, de faire valoir vos inquiétudes concernant les problèmes de santé des êtres humains et des animaux à propos de la 5G.

Aux locataires des biens à **proximité desquels** un fournisseur de services de téléphonie mobile souhaite installer la 5G:

Madame, Monsieur,

Nous avons entendu dire qu'un émetteur 5G devait être installé près de votre lieu de résidence.

Nous vous rappelons que les études à long terme sur les effets de la 5G ne sont actuellement pas possibles et que, par conséquent, l'innocuité des émetteurs 5G ne peut être garantie. C'est pour ces raisons, entre autres, que le fournisseur de services de téléphonie mobile se décharge de toute responsabilité civile sur le propriétaire. De plus en plus d'habitants des régions concernées s'inquiètent pour la santé des humains et des animaux.

Les locataires peuvent déménager afin de s'éloigner des nouvelles antennes pour des raisons de santé. Les appartements vides risquent de ne pouvoir être reloués qu'avec une baisse significative de loyer.

Par conséquent, sachez qu'en tant que locataire concerné, vous pourrez éventuellement prétendre à une diminution de loyer auprès du propriétaire de votre logement.

Aux communes et aux cantons **sur le territoire desquels** la 5G devrait être installée:

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité / Mme la Syndique / M. le Syndic (ou Mme la Présidente / M. le Président) / Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'État (ou Conseil exécutif),

Nous avons entendu dire qu'un ou plusieurs émetteurs 5G devaient être installés dans notre commune / canton.

Nous vous rappelons que les études à long terme sur les effets de la 5G ne sont actuellement pas possibles et que, par conséquent, l'innocuité des émetteurs 5G ne peut être garantie.

De plus en plus d'habitants des régions concernées s'inquiètent pour la santé des humains et des animaux.

C'est pour ces raisons, entre autres, que le fournisseur de services de téléphonie mobile se décharge de toute responsabilité civile sur le propriétaire. Si des dommages à la santé humaine et animale, une perte de la valeur des propriétés environnantes ou d'autres problèmes devaient donner lieu à des plaintes juridiques, c'est le propriétaire qui devrait en répondre, et non l'opérateur mobile.

Vous devez avoir conscience que cela pourrait entraîner une perte de valeur importante pour les propriétés publiques, pouvant atteindre des dizaines de milliers, voire des centaines de milliers de francs. En outre, la possibilité que les locataires exigent une réduction de loyer n'est pas exclue.

Vous devez également savoir que les préoccupations concernant des problèmes de santé humaine et animale ainsi que la dépréciation potentielle des propriétés peuvent donner lieu à des poursuites de la part du voisinage des sites des antennes 5G. Des actions en justice peuvent aussi être intentées auprès des pouvoirs publics si des terrains communaux ou cantonaux sont mis à disposition pour l'installation d'un site 5G.

Par conséquent, nous vous exhortons à ne pas accorder de licences pour les émetteurs dotés de la technologie 5G.